

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 juillet 2021

Le vingt juillet deux mille vingt-et-un, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Hombleux, légalement convoqués, se sont réunis, à la salle des fêtes de Hombleux sous la présidence de Mr Éric LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mr Lefebvre E (maire), Mrs et Mmes Deshayes N, Van Moorlegghem D, Polin J, Marat S (adjoints au maire) Mrs Rambour N, Frison F, Dupré B, Mmes Parmentier S, Dumont C, Bednarski ML, Loridant S, Villain A

Etaient absents excusés : Mmes Nobécourt M (pouvoir M.LEFEBVRE E), Voisin I (pouvoir M. DESHAYES), Henocque N (pouvoir M.FRISON), M. COSTA C (pouvoir Mme Polin J), Mace J (pouvoir Mme Parmentier S),

Etaient absents : Mrs Urbaniak M,

Secrétaire de séance : M. Deshayes Nicolas

Convocation du 15-07-2021

Membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Pouvoirs : 5

Membres votants : 13 + 5 pouvoirs

La feuille d'émargement est signée par les présents.

La séance du conseil est donc ouverte à 20h00, il rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du Compte rendu du conseil du 15-06-2021
2. Subvention Associations
3. Reliure archives GRECOURT
4. élections
5. clôtures cimetières
6. carrefour D930 Esmerly-Hallon-Canisy
7. informations :
 - éoliennes Hombleux2
 - éoliennes Bacquencourt
 - vente d'arbres
8. Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour

- Achat d'un véhicule pour le secteur espaces verts et modification sur documents budgétaires pour l'achat du véhicule
- Scolarité en ULIS à HAM

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité ces ajouts

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 15-06- 2021

Aucune remarque n'est faite le compte rendu est adopté à l'unanimité :

2) ACHAT CAMION BENNE POUR ESPACES VERTS

Monsieur le maire explique que la municipalité va mettre en place dès septembre un service de ramassage des déchets espaces verts et encombrants. Dans un premier temps la location du matériel semblait être la solution adéquate mais après étude il apparait que la location de matériels est très couteuse et que l'on trouve peu d'offre sur le secteur, chez Leclerc il faut fournir une carte bancaire pour la caution et la commune n'en possède pas.

Les véhicules (Jumpy et kangoo) de la commune sont en fin de vie, Le Jumpy a passé son dernier contrôle technique en Avril 2021 et sera par la suite trop vétuste. Je vous propose donc d'investir dans un camion benne après recherche nous en avons trouvé un dans le nord, nous sommes allés le voir avec Didier VAN MOORLEGHEM et il nous semble correct le prix total TTC est de 14 040 €.

Le marchand de véhicule passera le camion au contrôle technique, remettra un clignotant et effectuera le lavage intérieur du camion avant achat. Je vous demande donc l'autorisation d'acheter ce camion.

Après en avoir délibéré le conseil autorise Monsieur le Maire à acheter ce camion et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour : 10 voix + 4 pouvoirs

Contre : 0 voix

Abstention : 3 voix + 1 pouvoir

3) MODIFICATION SUR DOCUMENTS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire explique que pour l'achat du camion benne il va falloir faire une modification sur les documents budgétaires la dépense n'ayant pas été prévue lors du vote du budget.

La modification se fera comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 022 Article 022 : - 14 040 €

Chapitre 023 Article 023 : + 14 040 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 Article 021 : + 14 040 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 Article 2182 : + 14 040 €

Mme DUMONT fait remarquer que cet achat n'est pas sans d'autres coûts éventuels, Mme LORIDANT regrette qu'il faille améliorer le camion par la pose de ridelles pour qu'il puisse servir au mieux. M FRISON propose de ne pas acheter ce matériel afin de faire appel au prêt de tracteur par un agriculteur et l'utilisation du bénévolat.

M RAMBOUR, conseiller délégué aux espaces verts, annonce devant le conseil que les employés ont besoin de matériel pratique, utile dans leur quotidien leur permettant de répondre aux besoins d'entretien et aux besoins des administrés, cela améliorera le service proposé. Les administrés pourront ainsi à raison de deux fois par an, dans un premier temps, faire appel au service des employés communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Pour : 10 voix + 4 pouvoirs

Contre : 0 voix

Abstention : 3 voix + 1 pouvoir

- décide les modifications budgétaires comme ci-dessus

4) SCOLARITE EN ULIS A HAM

Monsieur le Maire explique qu'une maman est venue, courant mai, pour nous alerter sur le fait que son enfant doit intégrer une classe spécialisée à l'école ULIS de Ham et qu'il devra manger à la cantine. Le repas lui sera facturé 5,40€ par la commune de Ham (tarif appliqué aux communes extérieures) cette maman nous demande la possibilité d'intervenir auprès de la mairie de HAM. Nous avons donc fait un courrier pour demander de la clémence du fait que ce n'est pas le choix de la famille mais une obligation médicale et demandons à ce que cet élève puisse bénéficier du même tarif que les enfants de Ham.

La Mairie de Ham nous a répondu vendredi en nous spécifiant que les élus de la commission réussite éducative s'étaient réunis et qu'ils nous proposaient de passer une convention entre les deux communes afin de faire payer le tarif hamois à la famille soit 3.30 € à ce jour et que la commune de Hombleux prenne en charge la différence entre ce tarif et celui extérieur à ce jour 5.40 € soit 2.10 € par repas consommé, la facturation sera réalisée après les suivis de présences et trois fois par an. Le coût approximatif annuel serait de 450 €.

Mme MARAT complète la discussion en notant qu'il faudra également ajouter les frais de scolarité pour commune extérieure à environ 550 € par trimestre.

Je vous demande qu'elle est votre position et si vous avez d'autres solutions à soumettre.

Marie-Line BEDNARSKI : demandons à la famille s'ils ont fait des démarches pour d'autres aides

Amandine VILLAIN : la famille devrait payer le repas quoiqu'il arrive

Nicolas DESHAYES : indexons l'aide au prix de cantine en fonction du revenu fiscal

Benoit DUPRE: payer la différence par rapport au tarif de Hombleux (5.40 - 3.80 = 1.60 € par repas)

Justine POLIN: prendre en compte l'avis d'une assistante sociale, elle explique également la prise de position de l'Assemblée Nationale qui par la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances tend à favoriser l'égal accès aux établissements recevant du public dont les écoles font partie, complète la problématique en construisant un dispositif de « tarification sociale des cantines ».

Au vue de toutes ces suggestions Monsieur le Maire décide de reporter l'étude du dossier en septembre

5) SUBVENTION ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu deux demandes de subvention des associations suivantes :

Les anciens combattants et VCL

Il informe le conseil qu'en 2020 les anciens combattants n'ont pas reçu de subvention faute d'animations à cause de la crise sanitaire,

Il informe que VCL a perçu sa subvention annuel 2021 à hauteur de 300 €. La nouvelle demande est de 250 € à titre exceptionnel pour le paiement des forains pour combler la perte de la fête du mois de mai (explication de Fabrice FRISON).

Monsieur le Maire signale que cette problématique avait déjà été soulevée en 2020, car il estime que VCL se substitue au comité des fêtes de Canisy. Le comité des fêtes n'ayant pas pour habitudes de rémunérer ses forains, cette demande doit être exceptionnelle.

Madame PARMENTIER demande ce qu'il adviendra de la subvention si la fête est annulée de par l'application du « PASS SANITAIRE », obligatoire dès le 01 aout, pour tous rassemblement de plus de 50 personnes.

Monsieur FRISON lui relance la question pour l'organisation du ball trap du 31 et 01 Aout.

Monsieur le Maire conclut que le versement de cette subvention sera faite si la manifestation est maintenue.

Après en avoir délibéré les membres du conseil :

Décident de verser la somme de :

- 300 € aux anciens combattants à l'unanimité
- 250 € à VCL à titre exceptionnel (Monsieur Frison Fabrice président de cette association ne prend pas part au vote)
 - pour : 7 voix + 3 pouvoirs
 - contre : 0 voix
 - abstention : 5 voix + 1 pouvoir

6) RELIURES REGISTRES ETAT CIVIL DE GRECOURT

Monsieur le Maire explique que suite à un mail reçu d'un atelier de reliure de Chuignolles la personne est venue en mairie après prise de rendez-vous et a établi un devis pour la restauration des registres d'état civil de Grécourt qui s'établit à 1800.00 € TTC. Les registres concernés sont :

Registre des mariages 1800 à 1850
Registre d'état civil 1871 à 1882
Registre d'état civil 1774 à 1800
Registre des naissances 1800 à 1850
Registre des décès 1800 à 1850
Registre d'état civil 1851 à 1860

Les Travaux à effectuer

Démontage, réparation des fonds de cahiers, Comblage et doublage sur certain feuillet, Couture sur 3 rubans, Reliure style Bradel en pleine toile marron clair, Pièce de titre au dos vert

La reliure et la restauration de registre est une dépense obligatoire, je vous informe que j'ai donc signé le devis pour accord.

7) ELECTIONS

Monsieur le Maire fait un point sur le déroulement des dernières élections :

- Le taux de participation dans les hauts de France est de 30.34 %
Pour Hombleux : au 1^{er} tour : 37.26 %
: Au 2^{ème} tour 36.69 %
- Il explique qu'il y a eu de très grosses difficultés à trouver des assesseurs, certains ont même dû tenir deux bureaux

Nous avons reçu un mail de la préfecture qui demande de se positionner avant le 26 juillet pour les communes souhaitant fusionner leurs bureaux de vote.

Pourquoi fusionner les bureaux de vote :

- difficultés à recruter des assesseurs,

- aux vues des crises sanitaires nos salles sont inadaptées,
- avoir plusieurs bureaux empêche l'unité dans le village,
- les scrutins à double bureaux vont se répéter.

Je vous informe de ma demande de fusion des trois bureaux de vote et de leur centralisation sur Hombleux. Même si cette décision incombe au maire, je souhaitais vous en informer.

8) CLOTURES CIMETIERES

Monsieur le Maire souhaite revenir en détail sur une question diverse posée au conseil précédent par M Henocque.

Monsieur Henocque avait fait remarquer à l'ensemble du conseil que l'article R 2223-2 du CGCT prévoit que tous les cimetières des communes doivent être clos par un dispositif de minimum 1.50 m de haut.

Monsieur le Maire après s'être renseigné auprès de la préfecture signale que l'article 2 est précédé d'un article premier. L'article R 2323-1 du CGCT précise que cela concerne les communes de plus de 2 000 habitants.

Monsieur le Maire signale que ADI somme sera présent sur la commune la première semaine de septembre, on leur demandera de tailler la Haie de M Henocque, sous réserve de son autorisation, nous lui demanderons de bien vouloir enfermer son chien lors de l'intervention. Cette solution équilibrera temporairement la haie.

Monsieur le maire précise également qu'une demande d'intervention de travaux a été formulé auprès de ADI somme afin de consolider le mur du cimetière de Canisy et du cimetière Hombleux.

M DUPRE demande à renforcer les piquets en fer du grillage du cimetière de Grécourt.

9) CARREFOUR DE CANISY

Suite au courrier adressé par nos soins aux services du département, en raison du nombre d'accidents survenu depuis moins d'un an. Une réunion sur le carrefour s'est tenue le 09 juin dernier avec :

- Conseillère départementale
- Service technique du département
- Maire de Esmery Hallon
- Maire de Hombleux

Il a été convenu

- Remettre un « Stop » en lieu et place du « céder le passage »
- Limiter l'accès au carrefour à un seul véhicule à la fois en faisant un marquage dissuasif et petites bordures franchissables.
- Positionner des haies pour « casser » la visibilité

Monsieur le maire précise que l'entretien sera à la charge du département, et que nous n'avons pas de délais de réalisation des travaux.

- Sur la D930, renforcer le marquage au sol pour créer un effet d'entonnoir

10) INFORMATIONS

– Eoliennes Hombleux 2

La convention avec Kalista a été signée. Actuellement il y a 4 éoliennes et il n'y en aura que 3 de remontées. Une indemnité de 10 000 € sera versée pour l'entretien des chemins. La société replantera des arbres. Le début des travaux sera fin 2022.

– Eoliennes Bacquencourt

Les travaux arrivent à leur fin. 2 éoliennes de montées sur 4. Monsieur le Maire a demandé une mise en route rapidement afin de ne pas perdre 1 an dans le versement de la fiscalité.

– Ventes d'arbres

Comme annoncé lors du dernier conseil il y a 137 arbres à enlever, toujours pas de proposition de l'autre entreprise, Monsieur le Maire signale qu'il a donc validé le devis de l'entreprise Nobécourt pour 7 000 €, le débit se fera en septembre.

11) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire signale que l'on a reçu un courrier des assurances AMP avec un premier chèque de remboursement de 3 909 € pour le sinistre inondation de la salle Jourdel un second sera versé à l'appui de factures lorsque les travaux seront effectués pour un montant de 1 148 €.

Les enduits extérieurs vont être confiés à DFD ravalement et sont préliminaires aux travaux intérieurs.

Mme Amandine Villain demande ce qu'il en est pour les passages piétons, Monsieur le Maire répond qu'il est en attente de l'agence routière.

Mme Stéphanie Parmentier demande à ce que soit remis le panneau stop au carrefour de la rue sole trique et la RD930 suite à l'accident intervenu la semaine dernière, Monsieur le Maire répond que l'on va voir avec les assurances des véhicules ayant eu accident

M. Didier Van Moorleghem demande ce qu'il en est du branchement pour le Ball-trap Monsieur le Maire répond nous n'avons plus de nouvelle de FREE.

Monsieur le Maire informe qu'il va avoir un rendez-vous avec la société SFR pour la pose d'une antenne sur la commune, je pensais à un terrain sole de Roboham. Cela sera débattu dans un prochain conseil.

Madame Carole Dumont revient sur le point 7 (élections) il avait été dit que la délocalisation du bureau de vote de Canisy était dû aux travaux non réalisés, aujourd'hui on nous annonce la fusion des trois bureaux malgré que les travaux vont être fait, je pense qu'il est désolant d'avoir fait espérer les gens du hameau de Canisy. Monsieur le Maire répond que lors des dernières élections il y a eu trop de problèmes pour trouver des assesseurs ce qui a motivé mon choix.

Suite à un désaccord avec Monsieur le Maire Monsieur Fabrice Frison quitte la séance à 21h30 alors que celle-ci n'a pas été levée par Monsieur le Maire.

Une spectatrice du public interpelle Monsieur Frison lors de sa sortie, Madame Carole Dumont signale qu'il est strictement interdit que le public intervienne avant la levée de séance. Nous avons attendu que Monsieur Frison quitte la salle pour reprendre la séance.

Mme Sylvie Loridant demande l'effectif de la rentrée scolaire 2021-2022 et s'étonne de ne pas être invitée au commissions scolaires. Monsieur Nicolas Deshayes répond il n'y a eu que deux réunions et vous y avait été conviée la prochaine aura lieu en septembre sur l'effectif il y aura 111 élèves à la rentrée répartis comme suit :

- Maternelle : 26
- Grande section –CP : 19
- CP-CE1 : 20
- CE1-CE2 : 22
- CM1-CM2 : 24

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h45.